

CONSEIL MUNICIPAL

du 5 novembre 2008

oooooooooooooooo

Présents : 17

Présents : Yvon BONZI, Maire

Mrs ARNAL, BRAHIC, CHAPEL, DUSSAUD, CLEMENT, DURAND, FRAC, JEAN, MARCOUX, NAVARRO, VEYRAT

Mmes BOUCHE, CHARMASSON, LEMAN, MARTINEZ, PESENTI

Procuration : Mme ALEX à M. VEYRAT

Mme BARI à Mme CHARMASSON

Mme CHAPON à Mme PESENTI

M. ROBBE à M. FRAC

Secrétaire de séance : H. BRAHIC

Monsieur le Maire donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

I – DECISION MODIFICATIVE N°1 – M14

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient d'inscrire au budget les écritures liées à des recettes supplémentaires en sections investissement et fonctionnement :

		DEPENSE	RECETTE
1321/13	Etat & établ.nationaux		5 000.00 €
1346/13	Participation voirie et réseaux	44.00 €	
202/20	Frais documents d'urbanisme	8 600.00 €	
2183/21	Matériel de bureau et info.	5 000.00 €	
2315/23	Immos en cours-inst.techn.	-8 644.00 €	
	Section investissement	5 000.00 €	5 000.00 €

61558/011	Entretien autres biens mobiliers	5 900.00 €	
6227/011	Frais d'actes,de contentieux	22 000.00 €	
66111/66	Intérêts réglés à l'échéance	1 000.00 €	
70323/70	Redev occup domaine public		400.00 €
7088/70	Autres produits activité annexe		500.00 €
791/79	Transfert charges gest ^o courante		28 000.00 €
	Section fonctionnement	28 900.00 €	28 900.00 €

UNANIMITE

II – DEMANDES DE SUBVENTION : PROJETS 2009

Monsieur le Maire expose au conseil les projets 2009 pour lesquels il conviendrait de demander des subventions.

- 1) Aménagement pour la « maison de la petite enfance » pour un montant de 130.000 € hors taxes
- 2) Travaux de voirie suite aux inondations du 31 mai 2008 pour un montant de 351.000 € hors taxes
- 3) Extension et réaménagement des vestiaires du stade pour un montant de 116.000 € hors taxes
- 4) Salle d'exposition à côté de la mairie pour un montant de 82.900 € hors taxes
- 5) Aménagement des 3 places (Lavoir, Eglise, terrain « Convertini ») dans le cadre du développement durable pour un montant de 380.000 € hors taxes
- 6) Planification du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans le cadre de prévention des catastrophes naturelles. L'étude du PCS se monte à environ 15.225 €.
Pour ce dossier, la commune bénéficiera de l'assistance du conseil général.

UNANIMITE

III – CREATION DU POSTE DE TECHNICIEN SUPERIEUR

Compte tenu du départ de l'actuel chef des services techniques, le maire propose de créer un poste de technicien supérieur.

D. MARCOUX demande si le coût du poste est identique au précédent : Le coût d'un poste dépend du grade et de l'échelon de l'agent recruté. Le grade de technicien étant supérieur au grade actuel, le coût sera donc plus élevé.

Une offre d'emploi va paraître sur la bourse de l'emploi et sur la Gazette.

UNANIMITE

IV – ECHANGE DE TERRAIN

Le maire rappelle au conseil que l'installation de la Maison de Retraite Protestante rend nécessaire l'élargissement de la voirie, pour cela la commune doit être propriétaire des parcelles limitrophes.

M. DUSSAUD sort afin de permettre au conseil de délibérer sur l'échange le concernant.

La commune échange donc 198 m² de la parcelle AP 926 contre 197 m² de la parcelle AP 105 appartenant à Monsieur DUSSAUD.

Les frais de notaire et géomètre seront à la charge de la commune.

UNANIMITE

V - ACHAT DE TERRAIN

Le Maire propose d'acheter également à Mesdames MAZEL épouses OZIL 150 m² de la parcelle AP 106 pour 1500.00 € sachant que les prix d'achat pratiqués par l'ancienne municipalité seront maintenus à 10 €/m².

UNANIMITE

VI – RAPPORT C.C.U.

Le Maire fait un résumé du rapport de l'activité 2007 de la C.C.U. : rappel des compétences, des communes adhérentes, du personnel, du nombre de permis de construire délivrés (170 pour Saint Quentin), les projets...

Le Maire demande au conseil d'approuver le rapport :

UNANIMITE

Arrivée de M. DURAND.

VII – RAPPORT SICTOMU

Le Maire passe la parole à M. JEAN qui présente le rapport sur l'eau et l'assainissement de RUAS : forage de bonne qualité, 1536 abonnés, 45 kms de réseau d'eau potable, consommation de 150.000 m³/an, 988 habitations reliées au réseau d'assainissement, baisse de la taxe de l'agence de l'eau ...

Le Maire demande au conseil d'approuver le rapport :

UNANIMITE

VIII – DECISION D'ESTER EN JUSTICE

Suite à l'affaire contre VEOLIA pour le site de compostage, le maire propose au conseil de ratifier la procédure en cours et de l'autoriser à ester en justice et se constituer partie civile, former appel devant la Cour d'Appel de Nîmes 3^{ème} chambre correctionnelle enregistrée sous le numéro 08/00151 et enfin, de prendre toutes les mesures utiles pour mener l'action à terme.

1 ABSTENTION – 20 POUR

IX – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.

La séance est levée à 20 h 25